

Nature de l'acte : 6.1

N° 2023 03 186

Mis en ligne le 21.03.23.

**DISPOSITIONS RELATIVES À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT À L'OCCASION DE LA JOURNÉE NATIONALE ET DE RECUEILLEMENT À LA MÉMOIRE DES VICTIMES CIVILES ET MILITAIRES DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS EN TUNISIE ET AU MAROC, LE DIMANCHE 19 MARS 2023**

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2122-18 et L 2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les prescriptions du code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie signalisation temporaire, approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Considérant qu'à l'occasion de la Journée Nationale et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, une cérémonie se déroulera le dimanche 19 mars 2023 à 12h30 au square Bouillot, avenue de la Gare, en présence du public,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions utiles afin de faciliter la circulation et le stationnement, de prévenir les accidents et de garantir le bon déroulement de la cérémonie nationale commémorative et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, le dimanche 19 mars 2023 à 12h30 au square Bouillot, sise avenue de la Gare.

**ARRETE**

**Article 1: interdiction**

Le dimanche 19 mars 2023 à partir de 11h00 jusqu'à la fin de la manifestation, 6 emplacements de stationnement seront réservés, Avenue de la gare, face à la stèle commémorative, dans le sens rond-point Crauste - Gare SNCF.

**Article 2- Signalisation et sécurité**

La signalisation afférente aux dispositions du présent arrêté sera mise en place par le service fêtes et manifestations et la sécurisation du dispositif sera assurée par les agents de la police municipale de la ville de Lourdes.

**Article 3 - Droits des tiers**

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

L'accès des riverains sera sauvegardé en toutes circonstances.

#### **Article 4 - Constatation des contraventions et enlèvement des véhicules**

Afin de permettre le bon déroulement de la cérémonie, tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté sera considéré comme gênant au regard de l'article R.417-10 II 10° du code de la route (stationnement gênant sur une voie publique spécialement désignée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police municipale) et mis en fourrière selon les dispositions de l'article R.417-10 V de ce même code.

#### **Article 5 - Exceptions**

Les dispositions de cet arrêté ne sont pas applicables, lorsqu'ils sont en service, aux :

- véhicules de secours et de lutte contre l'incendie,
- véhicules de police.

#### **Article 6 - Affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

#### **Article 7 - Recours**

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

#### **Article 8 - Exécution**

Monsieur le Directeur Général des Services de Lourdes, Monsieur le Commandant, chef de la circonscription de Police de Lourdes et Madame la responsable de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lourdes, le 14/03/2023

Philippe ERNANDEZ

1<sup>er</sup> adjoint



Notifié le .....

Par courrier recommandé envoyé le .....

Par remise en main propre

Par mail envoyé le .....

Je soussigné(e).....

Signature : .....

Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Tribunal Administratif de PAU  
Cours Lyautey - 64000 PAU

dans un délai de deux mois.